



Pont de fin d'année 2021-2022

Informations relatives au pont de fin d'année 2021-2022.

- L'UNIL ralentira sensiblement ses activités du jeudi 23 décembre 2021 à 17h00 au lundi 3 janvier 2022 à 08h30.
- Un jour de congé officiel supplémentaire est accordé le vendredi 24 décembre en remplacement du 26 décembre qui tombe un dimanche. Le temps de travail à compenser entre le lundi 27 décembre et le vendredi 31 décembre correspond donc à 5 jours, soit 41 heures 30 minutes.
- La compensation des heures de travail devra être effectuée avant les fêtes de fin d'année. Elle pourra l'être par :
 - déduction sur le droit aux vacances,
 - compensation d'heures supplémentaires effectuées durant l'année en cours,
 - des dispositions internes prises à titre exceptionnel par les directeurs d'unité ou les chefs de service. Par exemple : lorsqu'un directeur ou un chef de service décide de compenser une activité ou un projet important qui a nécessité de nombreuses heures de travail en plus du temps de travail usuel. Nous rendons attentifs les directeurs d'unité ainsi que les chefs de service sur le fait que, le cas échéant, ceci doit pouvoir être documenté.

Les mesures de compensation devront garantir l'efficacité optimale du travail de chaque unité.

Le Service RH est à votre disposition pour toute question relative aux congés de fin d'année.

Lausanne, le 14 décembre 2020

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

